

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N°171-2022

DECISION DU MAIRE

**Signature de la proposition financière de l'Association Soliha pour l'animation truck :
prévention sur l'adaptation du logement le 4 octobre 2022.**

Le Maire de la commune de Pont-Audemer,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil municipal n°64-2022 en date du 19 septembre 2022 portant
délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que la Ville de Pont-Audemer organise, en relation avec les partenaires du
territoire, la Semaine Bleue du 3 au 11 octobre 2022.

Considérant la proposition d'animation truck de Soliha autour de la prévention sur l'adaptation
du logement pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le mardi 4 octobre 2022.

Considérant, le devis de prestation qui précise les modalités d'animation.

DECIDE de de signer la proposition financière de l'association Soliha, 20 rue Joséphine,
CS30734, 27007 Pont-Audemer, d'un montant total de 1860 € HT, du 04/10/2022.

Fait à Pont-Audemer, le 21 septembre 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS

